

Le 29 mai 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

[Région Grand Est] En 2025, le niveau de la sûreté nucléaire et de la radioprotection reste globalement satisfaisant

À l'occasion de la parution du rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, les divisions de Strasbourg et Châlons-en-Champagne de l'ASNR présentent conjointement les conclusions des actions de contrôle menées en 2025 en région Grand Est.

Ce qu'il faut retenir pour la région Grand Est

En 2025, les divisions de Strasbourg et Châlons-en-Champagne ont mené **177 inspections** dans la région Grand Est, dont 76 dans les centrales nucléaires en exploitation de Chooz B, Nogent-sur-Seine et Cattenom, 17 dans les installations de stockage de déchets radioactifs et sur les sites des centrales nucléaires de Fessenheim et de Chooz A en démantèlement, 76 dans le domaine du nucléaire de proximité, 4 concernant le transport de substances radioactives et 4 concernant des organismes ou laboratoires agréés.

Les divisions de Strasbourg et Châlons-en-Champagne ont par ailleurs réalisé **24 journées d'inspection du travail** dans les centrales nucléaires.

Au cours de l'année 2025, **11 évènements significatifs** déclarés par les exploitants des installations nucléaires de la région Grand Est ont été classés au niveau 1 sur l'échelle internationale des évènements nucléaires et radiologiques (échelle INES) et 1 évènement significatif a été classé au niveau 2 sur l'échelle INES.

Dans le domaine du nucléaire de proximité, 2 évènements significatifs ont été classés au niveau 1 de l'échelle INES (dans le domaine médical) et 1 évènement significatif concernant des patients a été classé au niveau 2 de l'échelle ASN-SFRO.

LE CONTRÔLE DES CENTRALES NUCLÉAIRES DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ EXPLOITÉES PAR EDF (CATTENOM, CHOOZ B ET NOGENT-SUR-SEINE EN FONCTIONNEMENT, CHOOZ A ET FESSENHEIM EN DÉMANTÈLEMENT)

➤ Centrale nucléaire de Cattenom

L'ASNR considère que les performances de la centrale de Cattenom en matière de sûreté nucléaire et de protection de l'environnement rejoignent l'appréciation générale que l'ASNR porte sur les centrales nucléaires d'EDF, tandis que les performances en matière de radioprotection sont en retrait.

Les performances sur le plan de l'exploitation et de la conduite des réacteurs, si elles se situent à un bon niveau, sont toutefois en léger retrait par rapport aux années passées. Les performances en maintenance sont restées globalement satisfaisantes, bien que la concomitance partielle des deux arrêts pour maintenance ait fragilisé la robustesse de l'organisation du site.

En matière de protection de l'environnement, les résultats sont globalement satisfaisants, avec cependant quelques faiblesses dans la maîtrise de certaines installations non nucléaires.

Enfin, en matière de radioprotection, des efforts sont attendus concernant la propreté radiologique des installations et la maîtrise de la dispersion de la contamination. Un évènement significatif de

radioprotection classé au niveau 2 sur l'échelle INES, relatif à la contamination à la peau d'un travailleur, a également eu lieu en 2025.

➤ **Centrale nucléaire de Chooz B**

L'ASNR considère que les performances de la centrale de Chooz B en matière de sûreté nucléaire et de protection de l'environnement rejoignent l'appréciation générale portée sur les centrales nucléaires d'EDF, et qu'elles se distinguent favorablement dans le domaine de la radioprotection.

En matière d'exploitation des réacteurs, des améliorations ont été observées dans la surveillance des installations, la gestion des alarmes et la gestion de la documentation. Des progrès sont encore attendus concernant la coordination entre les métiers chargés de la conduite des réacteurs et ceux chargés de la maintenance, ainsi que dans la rigueur d'application des procédures. Concernant la maintenance, la gestion des arrêts pour maintenance et rechargement en combustible a été globalement satisfaisante.

Dans le domaine de la radioprotection, les progrès concernant la propreté radiologique des installations constatés en 2024 se sont confirmés en 2025. Des efforts sont toutefois encore attendus concernant la culture de radioprotection et la maîtrise du risque de dispersion de la contamination sur les chantiers. S'agissant de la protection de l'environnement, l'organisation reste satisfaisante, bien que des axes d'amélioration aient été observés dans la gestion des effluents liquides.

➤ **Réacteur en démantèlement de Chooz A**

L'ASNR a relevé une dégradation de la performance dans les opérations de démantèlement de la centrale de Chooz A et a demandé à l'exploitant de mettre en place un plan d'action permettant l'amélioration des résultats. Elle a placé le site sous surveillance renforcée.

En 2025, les activités ont été principalement consacrées à la levée de la cuve du réacteur pour l'extraire du puits de cuve, et à sa préparation en vue de sa découpe. Concernant la sûreté nucléaire et la radioprotection, une augmentation du nombre d'événements significatifs et de contaminations internes a été observée, ce qui a conduit l'ASNR à demander à l'exploitant de renforcer les dispositions préventives, notamment vis-à-vis de la radioprotection des travailleurs. Elle a décidé de placer le site sous surveillance renforcée pour l'ensemble des activités de démantèlement.

➤ **Centrale nucléaire de Fessenheim**

L'ASNR considère que la préparation du démantèlement de la centrale de Fessenheim se poursuit de manière sérieuse et conformément aux plannings.

L'année 2026 sera marquée par l'entrée en démantèlement du site, avec la finalisation de l'instruction du dossier de démantèlement et la publication du décret associé le 1^{er} mai 2026. Les activités préparatoires se sont déroulées de façon satisfaisante et conformément aux plannings prévus, avec notamment le départ de trois parties inférieures des anciens générateurs de vapeur en vue de leur décontamination et valorisation dans les installations de Cyclife en Suède. Les modifications organisationnelles et la baisse des effectifs ont été bien gérées et n'ont pas conduit à observer d'effet négatif sur l'exploitation du site. La baisse d'effectif impose néanmoins une vigilance quant au maintien de certaines compétences à moyen terme.

➤ **Centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine**

L'ASNR estime que les performances de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine rejoignent l'appréciation générale portée sur les centrales nucléaires d'EDF en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et de protection de l'environnement.

S'agissant de la sûreté nucléaire, l'ASNR juge les résultats dans l'ensemble corrects et estime que les améliorations en matière de gestion des mises en configuration de circuits constatées en 2024 se sont confirmées en 2025. Un point de vigilance concerne toutefois les questions de maintien des compétences des agents constituant les équipes de conduite des réacteurs. Concernant la maintenance, les opérations se sont déroulées de manière satisfaisante durant l'arrêt du réacteur 1 pour maintenance et rechargement en combustible.

Dans le domaine de la radioprotection, malgré de bons résultats renouvelés concernant la propreté radiologique des installations, la gestion des sas d'accès aux chantiers de maintenance reste perfectible. S'agissant de la protection de l'environnement, l'ASNR note positivement les efforts entrepris pour la gestion du confinement des pollutions liquides, même si des améliorations restent attendues dans la gestion des rejets.

AUTRES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

➤ Centre de stockage de l'Aube

L'ASNR considère que le centre de stockage de l'Aube est exploité dans des conditions satisfaisantes en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et de protection de l'environnement.

Les inspections réalisées en 2025 ont permis de relever une gestion satisfaisante des déchets générés par le CSA, une bonne gestion du risque d'inondation externe et une prise en compte satisfaisante du risque lié à la fraude. Un axe de progrès a été mis en évidence concernant l'organisation mise en place pour la gestion et le suivi en service des équipements sous pression.

➤ Projet Cigéo

A l'issue de l'instruction technique du dossier de demande d'autorisation de création (DAC) de Cigéo, l'ASNR a rendu en novembre 2025 son avis sur ce dossier, en application des dispositions du Code de l'environnement.

L'expertise du dossier de DAC déposé par l'Andra s'est organisée selon trois groupements thématiques : les données de base retenues pour l'évaluation de sûreté de Cigéo, la sûreté en phase d'exploitation des installations de surface et souterraines, et la sûreté à long terme après la fermeture. A l'issue de chaque phase, l'ASNR a publié les rapports d'expertise et les avis de son groupe permanent d'experts sur les déchets. Sur la base de ces travaux, l'ASNR a rendu son avis et l'a présenté au Parlement le 4 décembre 2025.

L'ASNR estime que l'Andra a acquis un socle de connaissances suffisant concernant les données de base retenues pour l'évaluation de sûreté de Cigéo et que la démonstration de sûreté pour les phases d'exploitation et d'après-fermeture, établie sur ce socle de connaissances, est satisfaisante, au stade d'une demande d'autorisation de création. Cette démonstration devra être complétée avant le franchissement de certains jalons clés du projet durant la construction des installations, et en vue de la mise en service, limitée à la phase industrielle pilote, envisagée à l'horizon 2050.

L'ASNR a mis à jour l'ensemble de l'information relative au dossier Cigéo sur son site internet, en vue de l'enquête publique qui se déroule actuellement :

[Projet de centre de stockage en couche géologique profonde Cigéo - 07/05/2026 - ASNR](#)

➤ Projet d'usine de fabrication de combustible MOX à Pont-sur-Seine et Marnay-sur-Seine

L'ASNR a été saisie par la société Newcleo de deux demandes d'avis portant sur des options de sûreté : l'une déposée en décembre 2024, relative à la création d'une usine de fabrication de combustible MOX à Pont-sur-Seine et Marnay-sur-Seine, l'autre déposée en décembre 2025 concernant un projet de petit réacteur modulaire à Savigny-en-Véron (Indre-et-Loire).

Depuis le 2 avril 2026 et jusqu'au 30 juillet 2026, un débat public est organisé sous l'égide de la Commission nationale du débat public de manière commune pour ces deux projets.

DOMAINE MÉDICAL

En 2025, la radioprotection dans le secteur médical se maintient à un niveau satisfaisant, comparable aux années précédentes. Ce constat doit toutefois être nuancé au regard de fragilités récurrentes constatées pour l'ensemble des domaines, ainsi que de la survenue d'événements significatifs de radioprotection témoignant d'un manque de culture de radioprotection. Plusieurs

signaux de dégradation de la culture de radioprotection sont en effet observés :

- **Des effectifs amoindris** (MERM, médecins, physiciens médicaux),
- **Externalisation insuffisamment maîtrisée** en imagerie des missions de radioprotection (PCR, physiciens médicaux),
- **Complexification des organisations, mutualisations de moyens et dilution des responsabilités** dans un contexte de réforme des autorisations de soins et de rachats de centres.

L'ASNR appelle à renforcer la culture de radioprotection, notamment par la formalisation des pratiques, l'habilitation des personnels et une meilleure analyse des doses délivrées. Elle doit être portée par des professionnels formés, disposant de moyens et d'outils adaptés. L'ASNR appelle par ailleurs à **anticiper les changements techniques, organisationnels et humains** susceptibles de générer des risques.

En radiothérapie, les principes fondamentaux de la sécurité sont en place et les démarches de **gestion de la qualité et de gestion des risques sont matures**. Des difficultés persistent néanmoins dans le maintien des démarches de retour d'expérience et l'analyse de risques lors de changements techniques ou organisationnels.

En médecine nucléaire, la situation est **satisfaisante bien que contrastée**. Les enjeux de radioprotection pour le patient et son entourage, les professionnels, le public et l'environnement sont globalement bien maîtrisés. Des marges de progression subsistent néanmoins sur les vérifications des équipements, la gestion des interventions de personnels extérieurs et l'habilitation des professionnels. Une attention particulière doit être portée au respect des dispositions réglementaires concernant la **gestion des effluents et des déchets** générés par les patients.

Dans le domaine des **pratiques interventionnelles radioguidées (PIR)**, la situation progresse du point de vue de la radioprotection, mais les **blocs opératoires restent moins performants** que les services d'imagerie interventionnelle. Des points de vigilance demeurent notamment sur la mise en conformité des locaux, la formation à la radioprotection des travailleurs et des patients, la coordination des mesures de prévention lors de coactivité et le déploiement de la décision relative à l'assurance de la qualité.

En scanographie, les inspections révèlent une bonne prise en compte des exigences de radioprotection des travailleurs et des patients, grâce à une **organisation de la radioprotection jugée robuste et globalement satisfaisante en matière de moyens dédiés**. Des marges de progression subsistent sur l'appropriation du système de gestion de la qualité et le renforcement de la démarche de retour d'expérience.

Enfin, dans le domaine de la **radiologie dentaire**, qui a fait l'objet d'une campagne d'inspections nationale en 2025, le niveau de radioprotection est globalement satisfaisant, avec néanmoins la persistance de non-conformités réglementaires et une traduction insuffisante des attendus en processus formalisés.

DOMAINE INDUSTRIEL, VÉTÉRINAIRE ET DE LA RECHERCHE

En 2025, l'état de la radioprotection dans les domaines industriel, vétérinaire et de la recherche reste contrasté, avec des améliorations observées dans plusieurs secteurs, mais des écarts persistants selon les activités, les organisations et les moyens mis en œuvre.

En radiographie industrielle, si les exigences réglementaires sont majoritairement respectées, l'ASNR alerte sur des failles récurrentes de signalisation sur les chantiers, ainsi que sur la préparation des chantiers et la coordination entre donneurs d'ordre et entreprises de radiographie.

Dans les laboratoires de recherche, des améliorations dans la mise en œuvre de la radioprotection sont à noter, **malgré des fragilités récurrentes** sur la gestion des déchets et la mise en œuvre du programme de vérifications.

CONTRÔLE DU RISQUE LIÉ À L'EXPOSITION AU RADON

En matière de prévention du risque lié à ce gaz radioactif, l'ASNR a contrôlé en 2025 :

- **Des établissements soumis à l'obligation de surveillance du radon au titre du code de la santé publique** (certaines catégories d'établissements recevant du public) : le risque d'exposition au radon est bien identifié, avec néanmoins des insuffisances concernant les obligations de dépistage initial et de périodicité des mesurages ainsi que l'affichage des résultats ;
- **Des établissements thermaux** : le risque lié au radon y est connu et bien documenté, mais la déclinaison de certaines exigences réglementaires nécessite d'être poursuivie.

Les divisions de Strasbourg et de Châlons-en-Champagne assurent la mise en œuvre des missions de contrôle sur le terrain pour toutes les installations et activités nucléaires civiles en région Grand Est. Elles instruisent les demandes d'autorisation, vérifient la conformité à la réglementation relative à la sûreté nucléaire, à la radioprotection, à la gestion des équipements sous pression ainsi qu'à la protection de l'environnement. Elles assurent également l'inspection du travail dans les centrales nucléaires.

En cas de situation d'urgence radiologique, elles assistent les préfets dans la protection des populations. Elles participent en outre à la préparation des plans d'urgence. Les divisions de Strasbourg et de Châlons-en-Champagne sont aussi actives dans l'information du public, notamment via les Commissions locales d'information (CLI), et entretiennent des liens avec les médias, élus, associations, exploitants et autorités locales.

Contact presse : Evangelia PETIT, 01 46 16 41 42, evangelia.petit@asnr.fr

À propos de l'ASNR

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection est une autorité administrative indépendante créée le 1er janvier 2025. L'ASNR assure, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France et remplit des missions d'expertise, de recherche, d'appui aux autorités en situation d'urgence radiologique, de formation et d'information des publics. Consulter le site internet : www.asnr.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

